

Extrait du registre des délibérations de l'Assemblée

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-SAVOIE
Affichage de la Convocation

06 décembre 2022

L'An deux mille vingt deux, le 20 décembre,
L'Assemblée du GLCT des Transports Publics Transfrontaliers
s'est réunie en session ordinaire, sous la
Présidence de Monsieur Patrice DUNAND, à Archamps, à 12h15,
suivant convocation légale du 06 décembre 2022.

Nombre de délégués présents ou représentés :

Présents titulaires : Monsieur Hubert BERTRAND (Pays de Gex Agglo), Monsieur Julien BOUCHET (CC du Genevois), Monsieur Serge DELSANTE (Région Auvergne-Rhône-Alpes), Monsieur Patrice DUNAND (Région Auvergne – Rhône-Alpes)

Présents suppléants : Monsieur David FAVRE (GE), Monsieur Jean-Charles LAGNIAZ (VD),

Absents excusés : Monsieur Serge DAL BUSCO (GE), Madame Nuria GORRITE (VD), Monsieur Cyril DEMOLIS (Thonon Agglomération),

Secrétaire de séance : Monsieur Julien BOUCHET

N° 20/22 – Délégation de Service Public portant sur la gestion et l'exploitation du transport collectif urbain transfrontalier au sein du périmètre Unireso – Accord transactionnel relatif au financement des impacts du covid-19 pour l'année 2021.

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'Assemblée l'accord relatif à la prise en charge par le GLCT des impacts du Covid-19 durant l'année 2020 sur les lignes urbaines transfrontalières.

Monsieur le Président rappelle que le GLCT a souhaité accompagner ses exploitants dans les impacts du covid-19 compte tenu du caractère imprévisible de la situation. La situation des lignes a été étudiée sur la base de la réalité des recettes par rapport aux recettes contractuelles.

Les recettes encaissées en 2021 sont toujours fortement impactées par une fréquentation amoindrie et il convient de faire perdurer l'accord pris pour l'exercice 2020, étant précisé qu'une enveloppe prévisionnelle de 1 391 500 € a été inscrite lors du vote du budget primitif pour compenser les pertes de recettes de l'exploitant pour l'exercice 2021.

Aussi, une nouvelle estimation est réalisée pour l'exercice 2021 basée sur les principes suivants :

- Recettes commerciales contractuelles 2021,
- Les recettes réellement encaissées en 2021, compte-tenu de la fluctuation de la fréquentation,
 - o La ligne F, présentant un résultat déficitaire avant l'apparition de la crise sanitaire liée à la Covid-19 (recettes réelles en 2019 inférieures aux recettes prévisionnelles d'environ 17%), une déduction de cette surestimation de recettes proportionnellement au contractuel 2021 (soit 17% des recettes contractuelles 2021),
 - o Les lignes M et N présentant un résultat positif malgré le contexte sanitaire et au vu de la sous-estimation des recettes (recettes réelles en 2019 supérieures aux recettes prévisionnelles), les recettes supplémentaires sont neutralisées au profit de l'exploitant,

- La prise en charge de surcoûts liés à la désinfection des véhicules,
- La prise en charge via cet accord transactionnel de, uniquement, la part française des impacts dus au covid, la part suisse ayant été versée directement par le Canton de Genève aux tpg dans le cadre d'une enveloppe globale.

Cet accord intègre la révision annuelle des prix pour ces différentes charges, arrêtée à +8.47% pour l'année 2021. Il comprend par ailleurs un taux de change moyen entre le franc suisse et l'euro pour l'année 2021 de 1,08101082.

Il en résulte le bilan suivant en € pour l'ensemble des lignes du GLCT :

Produits contractuels	11 086 458 €
Produits réels	7 891 455 €
Neutralisation des recettes supplémentaires des lignes M et N	-105 871€
Surestimation ligne F	689 892 €
Résultat (pertes de recettes totales) <i>Produits contractuels - réels (dont neutralisation M et N) - surestimation ligne F</i>	- 2 610 981 €
<i>Part française</i>	<i>- 1 232 013 €</i>
Désinfection	- 18 302 €
<i>Part française</i>	<i>- 13 970 €</i>
Total	- 2 629 283 €
<i>Part française</i>	<i>- 1 245 983 €</i>

Le bilan par ligne et lot est le suivant en € :

		Recettes contract.	Recettes réelles	Surestim. recettes (17%)	Neutralis. des recettes suppl.	Pertes de recettes	Pertes Part France	Désinfection Part France
Lot 1	64	304 954 €	192 396 €			-112 558 €	-80 591 €	-4 541 €
	T	30 751 €	15 380 €			-15 371 €	-10 268 €	-9 429 €
	F	4 058 188 €	2 408 296 €	689 892 €		-960 000 €	-511 680 €	
	68	933 068 €	633 505 €			-299 563 €	-283 986 €	
	66	682 733 €	484 822 €			-197 911 €	-144 475 €	
	TOTAL	6 009 693 €	3 734 399 €	689 892 €		-1 585 402 €	-1 030 999 €	-13 970 €
Lot 2	D	4 932 275 €	3 906 696 €			-1 025 579 €	-201 013 €	
	TOTAL	4 932 275 €	3 906 696 €	0 €		-1 025 579 €	-201 013 €	
Lot 3	M	74 551 €	124 208 €		49 657 €	0 €	0 €	
	N	69 938 €	126 153 €		56 214 €	0 €	0 €	
	TOTAL	144 489 €	250 360 €	0 €	105 871 €	0 €	0 €	
TOTAL	11 086 458 €	7 891 455 €	689 892 €	105 871 €	-2 610 981 €	-1 232 013 €	-13 970 €	- 1 245 983 €

Ainsi, le GLCT versera à la société tpg une compensation financière complémentaire d'un montant total de 1 245 983 €HT, au titre de la partie française des lignes transfrontalières pour l'année d'exploitation 2021 et selon la décomposition ci-dessus.

L'Assemblée du GLCT des Transports Publics Transfrontaliers, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les termes de cet accord sur les bases présentées ci-dessus et tel qu'annexé à la présente,

AUTORISE Monsieur le Président à signer cet accord et mettre en œuvre toutes les dispositions liées à cet accord.

Fait et Délibéré, le jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme
Archamps, le 20 décembre 2022

Le Président
Patrice DUNAND

